Procedure file

Informations de base

CNS - Procédure de consultation Règlement	2008/0226(CNS)	Procédure terminée
Marchandises résultant de la transformation de produits agricoles: régime d'échange. Codification Abrogation 2013/0063(COD) Sujet 3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 6.20 Politique commerciale commune en général 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		03/11/2008
		PSE GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2980	30/11/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Evénements clés

27/11/2008	Publication de la proposition législative	COM(2008)0796	Résumé
15/01/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2009	Vote en commission		Résumé
06/04/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0249/2009	
22/04/2009	Résultat du vote au parlement		
22/04/2009	Décision du Parlement	T6-0221/2009	Résumé
30/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		

15/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2008/0226(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation 2013/0063(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037; Traité CE (après Amsterdam) EC 133
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/71900

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2008)0796	27/11/2008	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0249/2009	06/04/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0221/2009	22/04/2009	EP	Résumé

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

Règlement 2009/1216
JO L 328 15.12.2009, p. 0010 Résumé

Marchandises résultant de la transformation de produits agricoles: régime d'échange. Codification

OBJECTIF : codifier le règlement du Conseil déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement (CE) n° 3448/93 du Conseil du 6 décembre 1993 déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Marchandises résultant de la transformation de produits agricoles: régime d'échange. Codification

En adoptant le rapport de Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (PSE, PL), la commission des affaires juridiques a approuvé, dans le cadre de la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Marchandises résultant de la transformation de produits agricoles: régime d'échange. Codification

Le Parlement européen a adopté par 632 voix pour, 13 voix contre et 18 abstentions, une résolution législative approuvant, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Marchandises résultant de la transformation de produits agricoles: régime d'échange. Codification

OBJECTIF : codifier le règlement (CE) n° 3448/93 du Conseil déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 1216/2009 du Conseil déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles (version codifiée).

CONTENU : l'objet du présent règlement est de codifier le règlement (CE) n° 3448/93 du Conseil du 6 décembre 1993 déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 04/01/2010.